

PAKISTAN

Les violences à l'encontre des femmes

Index AI : ASA 33/010/2002

ANNONCE À L'ATTENTION DES MÉDIAS

« Le gouvernement pakistanais condamne vigoureusement la pratique de ce qu'il est convenu d'appeler des meurtres d'honneur. De tels actes n'ont pas de place dans notre religion ni dans notre législation. Le fait de tuer au nom de l'honneur constitue un meurtre et sera traité comme tel. »

Général Parvez Moucharraf, avril 2000.

Introduction

Au Pakistan, les femmes sont particulièrement défavorisées et font l'objet de discrimination. On assiste à une augmentation des violences exercées sur elles dans le cadre familial ou communautaire, ou lorsqu'elles sont détenues par les responsables de l'application des lois. La Human Rights Commission of Pakistan (HRCP, Commission des droits humains du Pakistan) a estimé, en 2000, qu'une femme avait été violée toutes les deux heures et que des centaines d'autres avaient été victimes de meurtres pour des questions d'honneur, de violences domestiques, de brûlures ou d'homicide.

Quelques initiatives positives ont été prises au cours des deux dernières années, mais le gouvernement ne protège toujours pas les femmes contre de telles pratiques.

De nombreux cas retiennent l'attention des médias et des organisations de défense des droits humains, mais ils retombent vite dans l'oubli. D'autres femmes souffrent en silence pendant des années, meurent de mort violente et sont enterrées dans des sépultures anonymes.

L'action des groupes pakistanais de défense des droits des femmes a aidé celles-ci à prendre mieux conscience de leurs droits. Toutefois, la plupart des femmes ignorent les plus élémentaires d'entre eux.

Le 22 octobre 2001, dans le village de Goharpur, district de Sheikhpura (province du Pendjab), Sharif a attaché les poignets et les chevilles de sa femme Shukria avec une corde avant de l'arroser de kérosène et, avec l'aide de sa mère et de sa sœur, de la brûler.

Un sondage organisé en 2000 par un journal a révélé que près de 90 pour cent des femmes ne savaient même pas qu'elles avaient des droits.

Le cinquième rapport d'Amnesty International sur les femmes au Pakistan résume les engagements que le gouvernement actuel a pris en faveur des droits des femmes. Il expose en outre des cas de violences exercées dans le cadre familial et communautaire ou en détention, et les insuffisances du système de justice pénale, avant d'énoncer des recommandations.

La famille et la communauté

La violence domestique – les coups, le viol, le jet d'acide, les brûlures et les homicides, entre autres – est une pratique répandue au Pakistan. Rares sont les femmes qui déposent une plainte aux termes des dispositions légales sur les dommages corporels. Celles qui le font ne sont, en général, pas prises en considération par la police et l'appareil judiciaire et sont renvoyées chez leur mari violent.

Ce sont les femmes très pauvres, celles qui appartiennent aux minorités religieuses et celles qui sont soumises au travail forcé qui risquent tout particulièrement d'être victimes de violences dans leur foyer et au sein de leur communauté.

Selon le Pakistan Institute of Medical Sciences (PIMS, Institut pakistanais de sciences médicales, hôpital d'Islamabad), plus de 90 pour cent des femmes mariées se plaignent d'être giflées, frappées à coups de pied, battues ou soumises à des sévices sexuels lorsque leur mari n'est pas satisfait de la cuisine ou du ménage ou qu'elles n'ont pas « réussi » à avoir un enfant ou qu'elles ont donné naissance à une fille au lieu d'un garçon. Une organisation a affirmé qu'au Pakistan une femme était tuée et une autre enlevée chaque jour.

Le cas de Shukria

Le couple était marié depuis dix ans. Comme ils n'avaient pas eu d'enfant, Sharif voulait épouser une autre femme, ce à quoi Shukria s'opposait. Des voisins ont tenté de lui porter secours, mais elle est morte peu après à l'hôpital.

Des femmes continuent de mourir dans des souffrances atroces lors d'accidents causés par l'« explosion d'un réchaud » dans leur cuisine. Selon la HRCP, dans moins de 20 pour cent des cas ces décès entraînent une arrestation, et la plupart des suspects sont libérés au bout de quelques jours.

Le jet d'acide est de plus en plus fréquemment utilisé. Les brûlures qu'il provoque n'entraînent généralement pas la mort, mais les victimes souffrent et perdent l'estime d'elles-mêmes. Horriblement défigurées, elles restent confinées à leur domicile. Le gouvernement n'a pratiquement rien fait pour restreindre la vente d'acide ni pour punir ceux qui s'en servent pour s'en prendre aux femmes.

La pratique des mariages forcés de très jeunes filles continue alors que l'âge légal du mariage est fixé à seize ans. Bien que l'esclavage soit illégal au Pakistan, des femmes et des jeunes filles sont toujours utilisées comme monnaie d'échange pour régler des dettes ou des conflits. En 2000, à Sukkur, une fillette de six ans dont la famille n'était pas en mesure de rembourser une dette a été mariée à un homme de soixante ans. Selon des informations parues dans la presse, le mariage a été consommé et la fillette a hurlé pendant plusieurs heures après le viol.

Le « mariage » de jeunes filles au Coran est une forme de mariage forcé pratiquée dans les régions rurales du Sind. Elle permet à la famille de garder la part de biens revenant à la femme puisque celle-ci n'a pas d'enfant à qui la transmettre. Selon des organisations de défense des droits humains, plus de 5 000 femmes seraient actuellement mariées au Coran dans le Sind.

Le Pakistan est à la fois un pays d'origine et de transit pour le trafic des femmes à des

Il est impossible d'établir le nombre exact de meurtres pour des questions d'honneur, beaucoup de cas n'étant pas signalés. Les médias et les organisations de défense des droits humains estiment que trois femmes sont tuées chaque jour. En 2000, la HRCP a recensé plus de 1 000 meurtres pour des questions d'honneur dans la seule province du Pendjab. Les poursuites sont peu rigoureuses et seuls quelques hommes ont été

fins de travail domestique, de mariage forcé ou de prostitution. Cette forme d'esclavage est organisée par des réseaux criminels qui s'étendent à toute l'Asie du Sud.

Des ventes publiques de jeunes filles et de femmes sur des marchés ont été signalées dans des régions sous-développées, notamment certaines parties du Baloutchistan.

Pakistanaïses ou étrangères issues d'un trafic, des femmes sont tuées si elles refusent de se livrer à la prostitution ; certaines y sont contraintes par leur mari. Sufi Mohammad Khan, un journaliste de Badin (province du Sind), a été tué le 2 mai 2001. Il avait écrit de nombreux articles sur le trafic de drogue et de femmes dans la région de Tharparkar, dans le Sind, mené avec la connivence d'autorités indifférentes. Il avait affirmé que quelque 70 femmes enlevées dans les provinces du Pendjab et du Sind étaient détenues par une famille féodale (les Arbab) et forcées de se prostituer. Il avait été soudoyé et menacé par des membres de cette famille.

Les meurtres pour des questions d'honneur

Les meurtres pour des questions d'honneur sont commis par des hommes qui considèrent que leur épouse, leur fille ou leur sœur n'a pas respecté, d'une manière ou d'une autre, les normes qui régissent le comportement des femmes, et qu'un tel manquement rejaillit sur l'« honneur » des hommes et peut lui porter atteinte. Bien souvent, les soupçons reposent sur des motifs futiles qui ne sont rien de plus que des suppositions quant à l'éventuelle infidélité d'une femme. Certains hommes se sentent également déshonorés si « leur » femme sollicite le divorce ou est victime d'un viol.

condamnés.

Les plus hautes instances du gouvernement et de l'appareil judiciaire reconnaissent que les meurtres pour des questions d'honneur sont un problème grave. Le gouvernement a condamné ces homicides en déclarant qu'il s'agissait de meurtres, et les participants à un colloque organisé à Karachi en avril 2001 se sont penchés sur le problème de la réparation dans les cas de

crimes d'honneur. Aucune mesure concrète n'a toutefois été prise, et des meurtres pour des questions d'honneur continuent d'être signalés quotidiennement.

En décembre 2000, dans un village situé non loin de Sukkur, trois frères qui soupçonnaient leur belle-sœur, Anila, d'infidélité, l'ont immobilisée avant de l'arroser de kérosène et de mettre le feu à ses vêtements. Le père d'Anila est venu à son secours et il l'a emmenée à l'hôpital, où elle est morte, brûlée à 85 pour cent.

Au début de 2001, à Karachi, Mir Afzal a tranché le nez de son épouse, Amroz Khatoon, qu'il soupçonnait d'adultère. Il a ensuite essayé de la tuer, mais des voisins alertés par le bruit sont intervenus. La police a arrêté Mir Afzal et ses complices, mais Amroz Khatoon a été menacée de mort si elle ne retirait pas sa plainte.

En mars 2001, Bakhsh Ali, cinquante-cinq ans, et Hidayat Khatoon, une veuve de soixante ans, ont été tués par le fils de celle-ci dans le village de Chandan (district de Sukkur). Lorsqu'il s'est livré à la police, le meurtrier a déclaré qu'il avait tué ces deux femmes parce que des villageois l'avaient provoqué en insinuant que sa mère avait une liaison.

En juillet 2001, dans le district de Sukkur, Shoukat Labano, seize ans, a tué sa mère, Rahima, trente-trois ans, qu'il soupçonnait d'avoir une liaison.

Les auteurs de meurtres pour des questions d'honneur tuent de plus en plus souvent, outre la femme, d'autres membres de la famille. C'est ainsi qu'en novembre

Les femmes qui épousent l'homme de leur choix sont souvent considérées comme ayant sali l'« honneur » de leur famille. Elles sont séquestrées par leurs parents, mariées de force à un autre, menacées, humiliées, agressées, voire tuées. Si un homme et une femme se marient devant un juge contre la volonté des parents et que ceux-ci contestent le mariage, ils peuvent être poursuivis pour relations sexuelles « illicites », aux termes de l'Ordonnance de zina (qui prohibe les relations sexuelles en dehors du mariage). Il est recommandé aux nouveaux époux de faire confirmer l'authenticité de leur mariage

2000 Mohammad Umar Magsi a tué à coups de hache sa fille de onze ans qu'il soupçonnait d'entretenir une relation illicite. Il a également tué son épouse et sa fille cadette, qui avaient tenté d'intervenir. Le 8 janvier 2001, Riaz Ahmed, qui soupçonnait son épouse d'adultère, l'a tuée à coups de hache ainsi que ses trois filles et ses deux fils. Le 16 janvier 2002, Jamal a jeté des grenades sur la maison de son beau-père car sa femme refusait de reprendre la vie commune. Cinq personnes de la famille ont été tuées et huit autres blessées.

La HRCP a observé que de plus en plus de jeunes garçons sont contraints d'agresser ou de tuer leur sœur lorsque celle-ci refuse un mariage forcé. Le père accorde ensuite officiellement son pardon à son fils, qui bénéficie ainsi de l'impunité.

L'apparition récente de faux meurtres d'honneur est inquiétante. Des hommes accusent leurs épouses de les avoir déshonorés avec des hommes riches simplement pour en retirer un profit. La femme est déclarée « kari » (femme noire, celle qui apporte la honte) et tuée, tandis que le suspect doit payer le mari pour être « gracié ».

Quelques femmes ont commencé à résister à la violence exercée au nom de l'« honneur ». Une jeune femme a échappé à la mort en s'opposant à son mari. Le propriétaire foncier local a réuni une jirga (conseil tribal), qui a établi l'innocence de la femme et demandé au mari de présenter des excuses et de reprendre son épouse.

par un magistrat et de se réfugier quelque temps chez des amis. Si, dans de nombreux cas, la famille finit par accepter le mariage, il arrive parfois que le sentiment de honte ne s'efface pas. C'est ainsi que Robina et Khushi Mohammad ont été tués en mai 2000, soit deux ans après leur mariage, par l'oncle et les deux frères de la jeune femme. Le couple, qui était d'abord resté dans la clandestinité, était revenu au domicile du mari.

Les violences en détention

Les femmes détenues continuent d'être régulièrement victimes de violences. Malgré

des promesses de réforme, la police n'a pas cessé d'avoir recours à la torture pour intimider les prisonnières, les harceler et les humilier dans le but de leur extorquer de l'argent ou d'obtenir des informations. Les femmes sont également soumises à des violences liées à leur sexe : elles sont notamment harcelées sexuellement, exhibées nues en public et violées. De plus, les conditions dans lesquelles elles sont détenues sont très préoccupantes.

L'inaction de l'État

En avril 2000, le général Moucharraf s'était engagé à protéger un ensemble de droits fondamentaux des femmes. De nombreux signes positifs et déclarations ont été observés depuis cette date, mais peu de changements véritables ont eu lieu.

Les autorités ont souvent connaissance de toute une série d'actes de violence, mais n'interviennent pas. Certains fonctionnaires empêchent les femmes d'accéder au système de justice pénale et de solliciter réparation.

Depuis un an et demi, quelques décisions de justice ont protégé de manière satisfaisante les droits des femmes, tandis que d'autres ont traité les femmes comme la propriété d'un homme. Il ressort de cette incohérence que la loi n'est pas appliquée de manière égalitaire, et que la protection qui est accordée ou refusée à une femme dépend des préjugés sexistes de chaque juge.

Lorsque des plaintes sont déposées pour violences domestiques, certains policiers refusent de les enregistrer, humilient les victimes ou conseillent aux femmes battues de retourner chez elles. Même le personnel des refuges publics pour femmes leur conseille souvent d'accepter une réconciliation et de réintégrer leur domicile.

Les condamnations pour viol sont très
– enquêter sur tous les cas de violence exercée envers les femmes qui sont signalés et engager des poursuites débouchant sur la condamnation des responsables.

Pour en savoir plus, veuillez consulter le rapport intitulé *Pakistan. Insufficient protection of women* [Pakistan. Les femmes ne sont pas suffisamment protégées]

peu nombreuses. La police agit rarement de façon appropriée car elle soutient les personnalités locales influentes impliquées dans le crime. Le plus souvent, les femmes ne cherchent pas à obtenir réparation parce qu'elles ont honte, mais aussi parce qu'elles risquent être accusées de zina (relations sexuelles illicites) si elles ne parviennent pas à établir qu'elles n'étaient pas consentantes.

Recommandations

Le rapport d'Amnesty International contient des recommandations que le gouvernement pakistanais est en mesure de mettre en œuvre et qui n'exigent pas des moyens importants, mais une volonté politique et la détermination que les violences à l'encontre des femmes sont inacceptables et ne peuvent être tolérées plus longtemps.

Toutefois, la discrimination exercée par la société dans son ensemble est à l'origine des violences infligées aux femmes. Le gouvernement, les partis politiques, les groupes religieux, tous les éléments de la société civile ainsi que les individus, tous ont un rôle à jouer dans ce domaine et doivent s'engager en faveur de l'égalité de tous les êtres humains, quel que soit leur sexe.

L'organisation recommande entre autres au gouvernement pakistanais de :

- condamner clairement et publiquement tous les actes de violence exercés envers les femmes ; élaborer une politique et diffuser du matériel éducatif visant à renforcer la sécurité des femmes à leur domicile, dans leur communauté et en détention ;
 - prohiber tous les actes de violence exercés envers les femmes et instaurer une protection légale ; réviser les lois existantes, notamment les ordonnances de zina et de qisas (réparation) et diyat (prix du sang) ;
- (index AI : ASA 33/006/2002) •

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web :
<http://www.amnesty.org>

